

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE (Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014, joint à la présente note explicative de synthèse.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Budget communal 2014 – Affectation de résultats (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

Suite à la clôture de l'exercice 2013 ci-après présenté :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2011)	Part affectée à l'investissement (2012)	Résultat de l'exercice (2012)	Résultat de clôture (2012)
Investissement	-8 037.43 €	0.00 €	-311 682.27 €	-319 719.70 €
Fonctionnement	489 289.42 €	8 037.43 €	152 381.52 €	633 633.51 €
Total	481 251.99 €	8 037.43 €	-159 300.75 €	313 913.81 €

Il est proposé d'affecter le résultat suivant :

Investissement 001 :

En recettes fonctionnement 002 = 633 633.51 €

En recettes investissement 1068 = -319 719.70 €

#### **2. Budget communal 2014 – Charges de fonctionnement des écoles (Rapporteur : Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE)**

Conformément aux dispositions de la loi N°83.663 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques à fréquentation intercommunale, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer au montant des frais de fonctionnement à hauteur de 100%. Depuis la circulaire du 2 décembre 2005, cette disposition s'applique également aux écoles privées sous contrat. Le mode de calcul de cette participation est le suivant :

Les données ci-après sont issues du compte administratif de la Caisse des Ecoles 2013 et du compte administratif Communal 2013

60611-	Eau :	1 250,58 €
60612-	Electricité :	31 099,47 €
60621-	Combustible :	5 530,83 €
60622-	Carburant :	2 449,09 €
60623-	Alimentation	263,47 €
60625-	Vêtements et chaussures	2 231,74 €
60632-	Fournitures d'entretien et équipement	12 126,17 €
6064-	Fournitures administratives	143,02 €
6065-	Livres, disques, cassettes	- €
6067-	Fournitures scolaires	9 240,67 €
6068-	Autres matières & fournitures :	2 787,26 €
611-	Contrats prestations services :	3 084,82 €
6135-	Location mobilières	13 210,40 €
61521-	Entretien terrains	6 648,53 €
61522-	Entretien bâtiments :	5 098,71 €
61551-	Entretien matériel roulant	656,66 €
6156-	Maintenance :	3 037,81 €
616-	Assurances :	33 717,28 €
6182-	Doc. Générale et technique :	73,55 €
6184-	Versement à des organismes de formation :	1 466,50 €
6188-	Autres frais divers	3 001,62 €
624-	Transports	3 774,00 €
6262-	Téléphone :	5 256,26 €
6283-	Nettoyage des locaux :	17 732,87 €
6475-	Produits pharmaceutiques et frais médicaux :	2 434,44 €
6556-	Indemnité logement instituteurs :	5 874,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>172 189,75 €</b>
--------------	---------------------

**Nombre d'élèves scolarisés (2013/2014) :**

Primaire Ferrage : 94  
 Primaire Près : 142

Soit un total d'élèves en primaire : 236

Maternelle Ferrage : 60  
 Maternelle Près : 56

Soit un total d'élèves en maternelle : 116

<b>Total des élèves scolarisés :</b>	<b>352</b>
--------------------------------------	------------

(A) Total dépenses (hors frais de personnel)

172 189,75 €

Nombre élèves

352

= 489,18 €

**Coût par élèves en classe élémentaire :**

(B) 64- Frais de personnel supplémentaires : 183 979,30 €  
*Soit + 779,57 € par élèves en classe élémentaire*

Coût total pour un élève en classe élémentaire = 489.18€ + 779.57€ = 1 268,75 €  
(A) + (C)

**Coût par élèves en classe maternelle :**

(C) 64- Frais de personnel supplémentaires : 155 020,69 €  
*Soit + 1 336,39 € par élèves en classe maternelle*

Coût total pour un élève en classe maternelle = 489.18€ + 1 336.39€ = 1 825,56 €  
(A) + (C)

**3. Budget communal 2014– Participation financière de la Commune –  
Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes  
(Rapporteur : Madame Dominique DUYCK)**

Un élève domicilié à Saint-Jeannet est inscrit pour l'année 2013-2014 au conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes.

Comme il est d'usage il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le paiement du coût de participation à la charge de la Commune d'un montant de 460 euros T.T.C.

**4. Budget Communal de 2014 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Détail des articles 657361 (Caisse des Écoles) et 657362 (Centre Communal d'Action sociale)  
(Rapporteur : Monsieur Henri MAGAGNIN)**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes publics, telle que, ci-dessous, présentée :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<b>Fonctionnement</b>				
657361	Subvention annuelle	CDE de Saint-Jeannet	CDE	159.906,02 €
657362	Subvention annuelle	CCAS de Saint-Jeannet	CCAS	35.000,00 €

**5. Budget Communal 2014 – Subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2013**  
**(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)**

Il est proposé de valider le montant de l'enveloppe globale et sa répartition qui sont les suivants :

**Enveloppe 2014 138 000 €**

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2014	MONTANT ATTRIBUE		PROPOSITION 2014
				2012	2013	
1	abc du corps		350,00 €	150,00 €	150,00 €	100,00 €
2	AISA	GRS	1 000,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
3	amis de la chapelle st Peire	restauration de la chapelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
4	APEI	Parents d'élèves collège	300,00 €			150,00 €
5	Art du mouvement	Danse	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
6	Anciens combattants	devoir de mémoire, aides	800,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
7	Anci Com Chorale des baous	chants	400,00 €			300,00 €
8	ASCIC	association sportive collège	1 100,00 €			1 000,00 €
9	ASSJ omnisport	tennis, escalade, basket,	22 550,00 €	18 000,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €
10	C'est bio la vie	devel de l'écologie manif	appréciation commune			300,00 €
11	Bibliothèque de st jean	promotion de la lecture	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
12	Capodastre	chants traditionnels, Canten Nouvé	3 600,00 €	2 300,00 €	2 800,00 €	3 000,00 €
13	Chasseurs et propriétaires	pratique de la chasse	2 000,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
14	Comité des fêtes	organisation st jean baptiste	16 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €
15	le p'tit Chiwawa	Cours d'art	8 500,00 €	500,00 €	500,00 €	300,00 €
16	Comité de jumelage	Promotion du jumelage	600,00 €	0,00 €	2 700,00 €	300,00 €
17	Ecole de musique des baous	enseignement musical	4 400,00 €	3 900,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
18	ESBF Football	Football	8 900,00 €	5 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
19	Espace môme	crèches	91 580,00 €	54 000,00 €	71 316,00 €	54 000,00 €
20	FCPE Collège	représentant de parents d'élèves	150,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
21	la lyre	projet partenaire OT	9 000,00 €			9 000,00 €
22	Longo art	promotion et valorisation des arts	3 000,00 €	2 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

23	Mouvement vie libre	lutte contre l'alcoolisme	300,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
24	St Jeannet Parents d'élèves	représentant de parents d'élèves	550,00 €	500,00 €	550,00 €	550,00 €
25	Planches St jeannoises	Théâtre contes lecture	1 700,00 €	500,00 €	700,00 €	350,00 €
26	sauvegarde des animaux	Construction de pigeonniers	1 000,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
27	Pétanque	promotion organisation	1 600,00 €	600,00 €	800,00 €	800,00 €
28	Point yoga	hatha yoga	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
29	sentiers et village	sentiers et patrimoine	650,00 €	600,00 €	600,00 €	650,00 €
30	RS Team	promotion du sport	500,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
31	cercle le progrès	Achat de drapeau	1 400,00 €			900,00 €
	Réserve					22 100,00 €
	<b>Demandes</b>	<b>TOTAL</b>	<b>184 730,00 €</b>	<b>107 700,00 €</b>	<b>131 316,00 €</b>	<b>138 000,00 €</b>

## HORS COMMUNE

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2014	MONTANT ATTRIBUE		
				2012	2013	2014
32	Banque alimentaire	aide aux personnes	appréciation commune	0,00 €	0,00 €	0,00 €
33	NCA Initiative	aide à la création d'entreprises	5 000,00 €	0,00 €	500 €	500 €
	<b>Demandes</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500 €</b>

### 6. Budget Communal 2014 – Taux d'imposition (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Pour la sixième année consécutive il est proposé de maintenir les taux d'imposition suivant :

TH : 11.43  
TFNB : 39.82  
TF : 10.95

*Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ces derniers.*

### 7. Budget Communal – Adoption du Budget Primitif 2014 (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Conformément à l'article L 1612-2 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2014 tel que présenté dans le document ci-joint.

## 8. Commission d'Appel d'Offre (C.A.O) – Désignation des membres (Rapporteur : Monsieur Michel PATALAS)

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le conseil Municipal est invité à :

→ **Procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

### Membres titulaires

Nombre de votants : .....

Bulletins blancs ou nuls : .....

Nombre de suffrages exprimés : .....

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : ...	...	...	..	....
Liste 2 : ...	...	...	...	....

**Proclamer** élus les membres titulaires suivants :

A : .....

B : .....

C : .....

D : ,

E : .

### Membres suppléants

Nombre de votants : .....

Bulletins blancs ou nuls : .....

Nombre de suffrages exprimés : .....

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : ...	...	...	..	....
Liste 2 : ...	...	...	...	....

**Proclamer** élus les membres suppléants suivants :

A : .....  
 B : .....  
 C : .....  
 D : .  
 E : .

- **Prendre acte** que, conformément à l'article 22.III du Code des Marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- **Prendre acte** également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;
- **Prendre acte** que, conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

#### 9. Organismes extérieurs – Désignation des membres titulaires et suppléants (Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)

Conformément à l'article L. 2122-25 du CGCT, le Maire procède à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Ces nominations concernent les structures suivantes :

ORGANISMES EXTERIEURS	DELEGUES ELUS			
	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)	1	Bruno SALMON	1	Christian SEGURET
Syndicat du Bassin versant de la Cagne	1	Denis RASSE	1	Isabelle GHISONI
Commission Locale de l'eau du Var du SAGE	1	Denis RASSE	1	Isabelle GHISONI

CNAS (Comité National d'Action Sociale)	1	Muriel CHRISTOPHE		Néant
Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur	1	Denis RASSE		Néant
Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs (SIEVI)	2	Monsieur le Maire Christiane MOCERI	2	Michel PATALAS Lionel HUET
Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM)	1	Muriel CHRISTOPHE	1	Marcelyne MICHON
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays de Vence - Brigades Vertes (SIVOM)	2	Monsieur le Maire Christiane MOCERI	2	Muriel CHRISTOPHE Thierry LUBRANO
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet (SIVOM)	2	Monsieur le Maire Christiane MOCERI		Néant
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lycée de Vence (SIVU)	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI	2	Muriel CHRISTOPHE Marie-Pierre DEMESSINE
Syndicat Intercommunal du Lycée Inter-cantonal de Cagnes-Vence	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI	2	Muriel CHRISTOPHE Marie-Pierre DEMESSINE
Comité de concertation Local Natura 2000	1	Denis RASSE		Néant
Métropole – Handicap - Accessibilité		Denis RASSE		
Métropole Nice Côte d'Azur - Commission Intercommunale des Impôts Directs	2	Bruno SALMON Christian SEGURET	2	Georgette COLOCCI Christiane MOCERI
Conseil d'Administration du collège des Baous	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI		Néant
Hygiène et Sécurité du collège des Baous		Florian AUSTRUY		Néant
Conseil d'Ecole - Maternelle La Ferrage	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI		Néant
Conseil d'Ecole - Maternelle Les Prés	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI		Néant

Conseil d'Ecole - Elémentaire la Ferrage	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI	Néant
Conseil d'Ecole - Elémentaire les Prés	2	Hélène MAILLEY- GAZAGNAIRE Nicolas CASANI	Néant
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	4	Christiane MOCERI Florence ALLARY Henri MAGAGNIN Serge BOTTIN	Néant

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

***Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, à bulletin secret, les membres titulaires et suppléants de chacun de ces organismes.***

Questions diverses

Levée de séance

Les informations communiquées dans le présent document ne présentent aucune valeur contractuelle.  
Il vise simplement à informer les membres du conseil de la situation des dossiers évoqués lors de la séance.  
Tout complément d'information et tout dossier complémentaire peuvent être consultés auprès du secrétaire général.